

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 13 Novembre 2019

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël - Mme ROBIN Hélène - M. LEGERON Joël - M. GIROUD Jean-Claude - Mme SURAUD Rose-Marie - Mme LIEHRMANN-DREUX Simone - Mme RASPIENGEAS Laëtitia - M. GUILLON Sébastien - M. SAUVAGE Eric - Mme TEIXEIRA Andréia - M. SOULAINÉ Guy - Mme JUTARD Marinette - M. ROBIN Matthieu

ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à M. LEGERON Joël

ABSENT : M. FLEURY Bastien

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| <u>Election des secrétaires de séance</u> | 1 |
| <u>Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2019</u> | 2 |
| <u>Tarifs concessions cimetière 2020 (délibération n°2019-0120)</u> | 2 |
| <u>Tarifs photocopies 2020 (délibération n°2019-0121)</u> | 2 |
| <u>Tarifs location foyer rural et salle Picasso 2020 (délibération n°2019-0122)</u> | 2 |
| <u>Participation à l'assainissement collectif 2020 (délibération n°2019-0123)</u> | 4 |
| <u>Tarifs droits de place (délibération n°2019-0124)</u> | 4 |
| <u>Création d'une régie de recettes droits de place (délibération n°2019-0125)</u> | 4 |
| <u>Décision modificative n° 6 Budget Commune (délibération n°2019-0126)</u> | 5 |
| <u>Décision modificative n° 7 Budget commune (délibération n°2019-0127)</u> | 5 |
| <u>Coupe d'herbe 2019 Mme BOUCARD (délibération n°2019-128)</u> | 5 |
| <u>Choix des entreprises travaux boulangerie (délibération n°2019-129)</u> | 6 |
| <u>Bail dérogatoire commercial SF Maçonnerie Nellezaise (délibération n°2019-130)</u> | 6 |
| <u>Vente du local communal Rue des Jardins (délibération n°2019-131)</u> | 6 |
| <u>Vente du logement 2 Impasse Pelletier (délibération n°2019-132)</u> | 6 |
| <u>Prêt relais à taux fixe (prêt in fine) pour lotissement Route de Fontenay (délibération n°2019-133)</u> | 7 |
| <u>Infos déclarations d'intention d'aliéner</u> | 7 |
| <u>Questions diverses</u> | 7 |

Election des secrétaires de séance

Mme ROBIN Hélène et Mme DURAND-GROS Christiane ont été élus secrétaires de séance.

A ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Bail SF Maçonnerie Nellezaise
- Vente du local Rue des Jardins
- Vente du logement 2, Impasse Pelletier
- Prêt In Fine Budget Lotissement

Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2019

Le procès-verbal du 23 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Tarifs 2020

Tarifs concessions cimetièrre 2020 (délibération n°2019-0120)

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2% les tarifs concessions cimetièrre pour 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, augmente les tarifs 2019 de 2% pour 2020 à savoir :

| | |
|--|------------|
| Concession de 2m ² 50 pour 30 ans | : 149,00 € |
| Concession de 5m ² pour 30 ans | : 298,00 € |
| Concession de 2m ² 50 pour 50 ans | : 222,00 € |
| Concession de 5m ² pour 50 ans | : 444,00 € |
| Case columbarium pour 30 ans | : 743,00 € |
| Cave urne pour 30 ans | : 318,00 € |

Tarifs photocopies 2020 (délibération n°2019-0121)

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

MAINTIENT les tarifs 2019 pour 2020 à savoir :

Photocopies

- Noir A4 0,30€
- Noir A3 0,60€
- Noir A4 recto verso 0,60€
- Noir A3 recto verso 1,20€
- Couleur A4 0,50€
- Couleur A3 1,00€
- Couleur A4 recto verso 1,00€
- Couleur A3 recto verso 2,00€

Photocopies associations

- Noir A4 0,20€
- Noir A3 0,40€
- Noir A4 recto verso 0,40€
- Noir A3 recto verso 0,80€

(Dont 200 gratuites noires pour les associations locales. Toute association désirant faire une copie couleur se voit diminuer de 2 son crédit de copies gratuites noires.)

Tarifs location foyer rural et salle Picasso 2020 (délibération n°2019-0122)

Pour ce qui concerne l'actualisation des tarifs communaux 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 2% des tarifs 2019 pour 2020, soit :

► Salle Picasso, place du 8 mai 1945

| | |
|---|----------|
| Pour les personnes de la commune et associations avec manifestation payante | 68,00 € |
| Pour les personnes extérieures à la commune | 143,00 € |
| Pour les réunions et débats (sans chauffage) | 54,00 € |
| Pour les assemblées générales des associations locales | gratuité |
| Chauffage (en fonction du temps) | 47,00 € |
| En matière de restauration, seuls les vins d'honneur seront autorisés. | |

► Foyer rural rue du Stade

| | |
|--|----------|
| Pour les fêtes de Noël des enfants des écoles (chauffage compris) | gratuité |
| Pour la 1ère réservation « ouverte au public » des associations Locales (chauffage compris) | gratuité |
| Pour les 2ème et 3ème réservations « ouverte au public » des associations locales (+ tarif chauffage à appliquer) | 71 ,00 € |
| <i>Application du tarif général à partir de la 4ème réservation « ouverte au public » des associations locales</i> | |
| Pour les réunions et débats sans chauffage | 54,00 € |
| Pour les réunions et débats avec chauffage | 100,00 € |

• Manifestation des personnes ou associations locales (tarif général)

| | | |
|---|-------------|----------|
| Avec cuisine | le 1er jour | 205,00 € |
| En plus par jour | | 53,00 € |
| Sans cuisine | bal | 170,00 € |
| Vin d'honneur | | 54,00 € |
| Chauffage (en fonction du temps et de la demande) | | 68,00 € |

• Manifestation des personnes étrangères à la commune

| | | |
|---|--|----------|
| Avec cuisine | le 1er jour | 378,00 € |
| En plus par jour | | 64,00 € |
| Sans cuisine | manifestations diverses (bal, mariage) | 270,00 € |
| Vin d'honneur | | 162,00 € |
| Chauffage (en fonction du temps et de la demande) | | 79,00 € |

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Mise à disposition du local vaisselle | 46,00 € |
| Ménage au foyer rural | 136,00 € |
| Caution location sonorisation/micro | 432,00 € |
| Caution pour la réservation | 108,00 € |

Arrhes lors de la confirmation écrite des réservations privées et banques 25 %

► Vaisselle

| | |
|----------------------------|--------|
| Assiettes plates (24.5 cm) | 4,20 € |
| Assiettes plates (20 cm) | 4,20 € |

| | |
|--|----------|
| Assiettes creuses | 4,20 € |
| Tasses à café | 2,80 € |
| Soucoupes à café | 2,80 € |
| Verres à vin (19 cl) | 1,65 € |
| Pichets (1 l) | 2,80 € |
| Cuillères à soupe | 2,80 € |
| Cuillères à café | 1,45 € |
| Couteaux | 2,80 € |
| Fourchettes | 2,80 € |
| Corbeilles à pain | 4,20 € |
| Jeux de salière et poivrière | 2,80 € |
| Coupes Tahiti (23 cl) | 2,80 € |
| Cuillères sauce | 3,90 € |
| Louches inox | 6,60 € |
| Soupière inox (24 cm) | 16,00 € |
| Légumier inox (24 cm) | 10,20 € |
| Plat à gratin ovale (38 cm) | 12,10 € |
| Plat à gratin rectangle (37 cm et 25 cm) | 19,20 € |
| Plat ovale uni inox (40 cm) | 8,40 € |
| Braisière inox | 140,00 € |
| Marmite traiteur (40 cm) | 194,50 € |
| Verres de bar | 1,65 € |
| Coupe de champagne | 2,80 € |

Toute salle non décommandée par courrier 30 jours avant la date réservée sera facturée au demandeur. En cas de fausse déclaration sur l'identité de la personne réellement titulaire de la réservation, la commune se réserve le droit de facturer la somme effectivement due.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUGMENTE de 2% les tarifs de 2020 par rapport à 2019.

Participation à l'assainissement collectif 2020 (délibération n°2019-0123)

Monsieur le Maire propose de majorer la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) de 2% par rapport à l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** que la PAC soit augmentée de 2%, soit **2 871 €** à compter du 1er janvier 2020, **DIT** que ces recettes seront imputées au compte 70611 dans le budget assainissement.

Tarifs droits de place (délibération n°2019-0124)

M. le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à

améliorer la sécurité routière ou nécessaire à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le tarif suivant :

- 1 euro par emplacement et par jour d'occupation.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de créer une régie.

Création d'une régie de recettes droits de place (délibération n°2019-0125)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Monsieur le maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour les droits de place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

1 - La création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour les droits de place, et autorise Monsieur le maire à prendre les arrêtés correspondants.

2 - Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 euros.

3 - Que le régisseur est tenu de verser au trésorier de Chaillé les Marais le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé.

4 - Que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Décision modificative n° 6 Budget Commune (délibération n°2019-0126)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'opération de rachat de crédits, une décision modificative s'impose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les crédits comme suit :

| | Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| Section d'investissement | | | | |
| 1641 | | | | 507 674,62 € |
| 1641 | | 507 674,62 € | | |

Décision modificative n° 7 Budget commune (délibération n°2019-0127)

Monsieur le Maire demande un huis-clos pour ce sujet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré, suite à un jugement relatif à une pension alimentaire, demande que les factures de restaurant municipal non payées des années 2016, 2017 et 2018, soient établies au nom de son ex-épouse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les crédits comme suit :

| | Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| Section de fonctionnement | | | | |
| 673 | | 411,37 € | | |
| 7067 | | | | 411,37 € |

Coupe d'herbe 2019 Mme BOUCARD (délibération n°2019-128)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme BOUCARD Francine a demandé, comme les années précédentes la coupe d'herbe sur des terrains communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 voix contre

PROPOSE de reconduire le prix de 45,74 € l'hectare sachant que Mme BOUCARD Francine a une superficie de 5ha 91a 23ca, ce qui représente la somme de 270,43€.

Choix des entreprises travaux boulangerie (délibération n°2019-129)

L'ouverture des plis pour les travaux de construction de la boulangerie a donné les résultats économiquement les plus avantageux suivants :

| | | | |
|------|--------------------------------------|-------------------------|---------------|
| | Lot n° 1 Voirie et Réseaux divers | COLAS | 34.611,85 € |
| H.T. | | | |
| | Lot n° 2 Gros œuvre | SARL BALINEAU BATIMENTS | 108.105,96 € |
| H.T. | | | |
| | Lot n° 3 Traitement anti-termites | SAPA | 726,00 € H.T. |
| | | | |
| | Lot n° 4 Ravalement | SARL MC BAT | 9.864,93 € |
| H.T. | | | |
| | Lot n° 5 Charpente menuiserie bois | AEC BOIS | 26.442,27 € |
| H.T. | | | |
| | Lot n° 6 Couverture tuiles Zinguerie | SARL GALLO | 13.513,20 € |
| H.T. | | | |
| | Lot n° 8 Cloisonnement Isolation | SARL BROSSET | 5.689,65 € |
| H.T. | | | |
| | Lot n° 9 Cloisons isothermes | VSA AMENAGEMENT | 32.651,25 € |
| H.T. | | | |

| | | | |
|------|---------------------------------|--------------------|--------------|
| H.T. | Lot n° 11 Carrelage Faïence | G3 BATIMENT | 16.631, 17 € |
| H.T. | Lot n° 12 Peintures | SARL CLAUDE BETARD | 2.576,50 € |
| H.T. | Lot n° 13 Plomberie Sanitaire | COULON CHAUFFAGE | 13.548,50 € |
| H.T. | Lot n° 14 Chauffage Ventilation | SAS ERCO | 16.514,20 € |
| H.T. | Lot n° 15 Electricité | COMELEC | 24.130,00 € |

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ces nominations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE** à l'unanimité, les entreprises ci-dessus pour les lots, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15, relatifs à la réalisation des travaux de la boulangerie et **MANDATE** Monsieur le Maire pour le lancement des travaux.

Bail dérogatoire commercial SF Maçonnerie Nellezaise (délibération n°2019-130)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de bail commercial de courte durée de l'entreprise SF Maçonnerie Nellezaise concernant le local situé 1 Rue du Prieuré à l'Île d'Elle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir et signer un bail commercial de courte durée avec l'entreprise SF Maçonnerie Nellezaise du 20 janvier 2020 au 19 janvier 2021, avec un loyer mensuel de 530 euros (charges comprises), révisable annuellement en janvier, en fonction du taux de variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (1^{er} trimestre 2019 : 114,64).

Vente du local communal Rue des Jardins (délibération n°2019-131)

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal une proposition d'achat de Monsieur LEMPEREUR Julien (par l'agence L'Adresse de Chaillé les Marais) à 20.000,00 € du local situé rue des Jardins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à cette vente en l'étude de M^o GROLLEAU Florent, notaire à Chaillé les Marais.

Vente du logement 2 Impasse Pelletier (délibération n°2019-132)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. KECLARD Cyril et Mme TEIXEIRA Andréia ont accepté la proposition du Conseil Municipal du 23 octobre relative à la vente du logement sis 2 Impasse Pelletier au prix de 90.000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, Mme TEIXEIRA Andréia s'étant retirée de la salle et n'ayant pas pris part au vote, décide de vendre à M. KECLARD Cyril et Mme TEIXEIRA Andréia, le logement sis 2 Impasse Pelletier au prix de 90.000,00 € net vendeur et

mandate Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette vente en l'étude de M° Florent GROLLEAU, Notaire à Chaillé les Marais.

Prêt relais à taux fixe (prêt in fine) pour lotissement Route de Fontenay (délibération n°2019-133)

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Océan un prêt relais d'un montant de 215 000 €, destiné à financer les travaux de lotissement Route de Fontenay de la commune. Dans un même temps, la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Mutuel en 2018, va être remboursée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE :

- Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant de 215 000€ et dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en 3 années, au taux fixe de 0,640 %.
- Mobilisation des fonds : par tranche de 25 % sur une période de 6 mois maximum à compter de la date de proposition
- Calcul des intérêts : période normalisée sur la base de 365 jours
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de mise en place du dossier : 200,00 € déduits lors du 1^{er} déblocage
- Remboursement anticipé : partiel ou total, à tout moment, sans indemnités.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Infos déclarations d'intention d'aliéner

Vente de Mme BOUCHERIT née GAIS Suzanne : pas de préemption

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Mme CHAUVEAU Antoinette pour le présent offert lors du repas des aînés
- Les chiffres clés de GRDF pour notre commune pour l'année 2018 sont consultables en Mairie.
- Le rapport d'activité 2018 du SyDEV est consultable en Mairie.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'invitation reçue de Quartier d'Artistes pour leur spectacle et exposition des 23 et 24 novembre.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une déviation est prévue par Touvent jeudi 14 et vendredi 15 novembre pour effectuer les travaux d'enrobé devant l'usine HUHTAMAKI.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le système de chauffage de l'église est changé mais qu'il reste les travaux de câblage à effectuer.
- L'éclairage public devant le collège sera remis en service lors du réaménagement prévu de ce rond-point.

- Un vin d'honneur de remerciements pour les bénévoles de la déchetterie verte sera organisé mercredi 20 novembre à 19h salle Picasso.
- Monsieur SOULAIN remercie l'association « Du Sport pour Tous » d'avoir créé une section Thai Shi et Yoga.

Levée de la séance : 21 h 15